

Les trois classes, indiquées plus haut, devront comprendre les grands produits du marché du Canada, ses produits minéralogiques, ses produits agricoles et ses bois de construction, et le comité espère qu'on s'efforcera d'en assurer une digne représentation. Le comité désire pareillement suggérer que les produits manufacturés soient représentés, au moyen de l'exposition des matériaux dans leurs diverses phases, jusqu'au plus haut degré de perfection. Il est très important, dans l'opinion du comité, que des exemplaires du rapport du jury de l'exposition de Londres, soient mis à la portée d'un aussi grand nombre de personnes que possible, et il est fortement recommandé à toutes celles qui désirent contribuer à l'exposition, de lire la partie de cet ouvrage intéressant, qui leur serait d'une importance spéciale. Ceux qui ont des exemplaires de cet ouvrage, sont priés de les mettre temporairement entre les mains du comité, afin de pouvoir les faire distribuer dans tout le pays.

En attendant, pour offrir au public tous les renseignements possible, le comité se propose d'annexer au présent rapport un tableau concis, indiquant la classification adoptée à l'exposition de Londres, et les récompenses des médailles du conseil, ainsi que les noms des canadiens qui ont obtenu des médailles, ou "la mention honorable." Le comité pourra fournir plus tard une liste plus détaillée, mais il désire vivement mettre son plan devant le public sous le plus court délai possible.

Le comité étant d'opinion qu'on ne doit pas se reposer sur les efforts volontaires, a obtenu la sanction du principe de payer pour tous les articles envoyés à l'exposition de Paris, mais en même temps il a décidé, que tous les exposants devraient recevoir les prix ou honneurs qui pourraient être accordés aux articles qu'ils auraient envoyés. La grande difficulté qu'il y a de mettre à exécution le plan d'acheter, est d'éviter la partialité; le comité a considéré attentivement ce sujet, et s'est décidé à recommander :

1. Que tous ceux qui ont reçu des prix, ou la mention honorable à l'exposition de Londres en 1851, ou à l'exposition de New York en 1853, et que tous ceux qui ont reçu des premiers prix à l'une ou à l'autre des expositions provinciales du Haut et du Bas Canada, en 1853 et 1854, devraient être invités à transmettre des propositions aux comités locaux, en faisant connaître si c'est leur intention d'envoyer des échantillons de leurs produits et objets manufacturés, pour être exposés à Montréal ou à Toronto, le ou avant le 1er Février prochain, le paiement devant être fait pour tels articles, suivant la juste valeur du marché en gros, ce qui en cas de différend sera déterminé par les juges à l'exposition locale.

2. Le comité local pourra recommander de plus à la considération du comité exécutif, toute proposition d'une personne qui aura reçu un premier prix à une exposition locale, qui ne sera pas soumise au sous-comité du comité exécutif chargé de cette branche d'industrie.

3. Dans le cas où l'on ne réussirait pas à obtenir des contributions des classes ci-dessus, ou en vertu de commissions spéciales, les sous-comités exécutifs peuvent recommander des personnes non comprises dans ces classes, mais alors il faudra un rapport spécial et unanime du sous-comité, approuvé par le comité exécutif. On espère que par ce moyen le public aura confiance dans l'impartialité du comité. Mais on veut aller plus loin. Tout le public est invité à concourir à l'exposition locale, à Montréal et à Toronto, et la contribution de tout concurrent heureux sera achetée aux mêmes conditions que celles qui seront fournies par les autres classes. Le comité exécutif ne se lie pas à envoyer à l'exposition de Paris aucun des articles qu'il s'engage à acheter. Il devra être guidé par les circonstances, par exemple : l'étendue de la contribution, l'espace qui sera assigné, etc. etc. Les articles qui ne seront pas envoyés, seront revendus, comme de raison,